

Affaire 12-250522

Appel à projets de l'Agence Nationale du Sport (ANS) 2022 – demande de subvention au titre des équipements structurants de proximité et amélioration des pratiques

NOTA. /. Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie, que la convocation avait été faite le 19 mai 2022 et que le nombre de membres en exercice étant de 29, le nombre de présent(s) est de : 17

Absents: 05

Procurations: 07

Total des votes : 24

Secrétaire de séance : NALEM Marie Émilie

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal a pu valablement délibérer



DÉPARTEMENT DE LA RÉUNION COMMUNE DE LA PLAINE DES PALMISTES

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU VINGT-CINQ MAI DEUX MILLE VINGT-DEUX

L'an deux mille vingt-deux le VINGT-CINQ MAI à DIX-SEPT HEURE le Conseil Municipal de La Plaine des Palmistes dûment convoqué par Monsieur le Maire s'est assemblé au lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur PAYET Johnny.

PRÉSENTS: Johnny PAYET Maire - Jean Yves FAUSTIN 2ème adjoint - Mylène MAHALATCHIMY 3ème adjointe - Joan DORO 4ème adjoint - Gina DALLEAU 5ème adjointe - Marie-Héliette THIBURCE 7ème adjointe - Sonia ALBUFFY conseillère municipale - Alain RIVIERE conseiller municipal -Sandra GRONDIN conseillère municipale - Marie-Lourdes VÉLIA conseillère municipale – Mickaël PAYET conseiller municipal – Émilie NALEM municipale - Sophie conseillère **ARZAL** conseillère municipale - BOYER Yannick conseiller municipal - Sylvie LEGER conseillère municipale - Jean-Luc SAINT-LAMBERT conseiller municipal – Joëlle DELATRE conseillère municipale

ABSENT(S): Micheline CLAIN conseillère municipale – Luçay CHEVALIER conseiller municipal – Victorien JUSTINE conseiller municipal – Daniel JEAN-BAPTISTE dit PARNY conseiller municipal – Mélissa MOGALIA conseillère municipale –

PROCURATION(S): Sabine IGOUFE 1 ère adjointe à Sonia ALBUFFY conseillère municipale — Jean-Claude DAMOUR 6 ème adjoint à Joan DORO 4 ème adjoint — Frédéric AZOR conseiller municipal à Joëlle DELATRE conseillère municipale — Erick BOYER conseiller municipal à Alain RIVIERE conseiller municipal — Sabrina HOARAU conseillère municipale à Émilie NALEM conseillère municipale — Elisabeth BAGNY conseillère municipale à Marie-Lourdes VÉLIA conseillère municipale — Jean-Yves VACHER à Jean-Luc SAINT-LAMBERT conseiller municipal

Affaire 12-250522

Appel à projets de l'Agence Nationale du Sport (ANS) 2022 – demande de subvention au titre des équipements structurants de proximité et amélioration des pratiques

Le Maire informe du lancement par l'Agence National du Sport (ANS,) qui a en charge la correction des inégalités sociales et territoriales en matière d'accès aux pratiques et aux équipements sportifs, d'un appel à projets relatifs aux équipements structurants et au développement des pratiques. Localement, l'information a été relayée par la DRAJES.

Dans le cadre de son programme, la mandature souhaite développer les équipements sportifs, afin de renforcer la pratique de l'activité physique et également de favoriser l'émergence de nouvelles activités sportives par la création de nouveaux équipements. Ainsi, un plateau multisport (city stade) sera bientôt livré dans le lotissement Eucalyptus afin d'offrir des équipements de proximité à la population. Prévu également la réhabilitation du stade et la création la piscine municipale. Epanouissement, bien-être et santé sont les objectifs visés par la politique sportive de la commune.

La commune a donc profité de l'opportunité de cet appel à projets pour présenter une demande de subvention pour la création d'un parcours sportif à l'extérieur du stade. Le projet consiste donc à équiper une partie du parcours de santé existant (cross pédestre) par des agrès. Les besoins sont réels en la matière puisque les sportifs des clubs utilisent le gazon, les petits murets ou escaliers à proximité pour réaliser les exercices de renforcement musculaire, de cardio training ou encore d'assouplissement. Depuis plusieurs années, les sportifs sollicitent des équipements supplémentaires.

Le grand public dispose d'un parcours agréable, arboré en partie mais qui n'est pas rythmé par des éléments qui pourraient leur permettre de travailler d'autres parties de leur corps.

Par ailleurs, la crise sanitaire a montré l'utilité des équipements de plein air.

Aussi, l'installation des divers agrès sur le parcours vise à toucher plusieurs types de public : scolaires (principalement les collégiens) sur des créneaux définis selon leur cycle d'APS, adhérents des clubs sportifs, le grand public, afin d'encourager la pratique sportive libre, facilitée par les recommandations des fiches techniques écrites sur les différents agrès. Par ailleurs, deux catégories de publics seront particulièrement prises en compte : les personnes en situation handicap et le public féminin.

Les équipements projetés

Les équipements projetés seront installés sur un parcours d'environ 650 ml au niveau d'une partie du parcours de santé existant comme présenté sur le plan ci-dessous.



Le parcours sera agrémenté de « stations » où l'usager trouvera à sa disposition des agrès d'échauffement, d'étirement et de musculation. Pour certains agrès présentant des hauteurs de chute HIC supérieure à 40 cm, une surface en sol souple amortissante de type synthétique (idem que pour les aires de jeux pour enfants) seraindispensable afin de respecter la réglementation en vigueur. Elle permettra un réel confort d'utilisation et une sécurité optimale.

Deux espaces majeurs, de dimensions plus importantes et équipés d'agrès multiples seront positionnés sur l'itinéraire. Un premier espace localisé au départ du parcours, accueillera des équipements dits d'échauffement ou de cardio, qui permettront aux usagers de se préparer aux efforts physiques qui s'en suivront sur le parcours. Le deuxième, sera localisé au centre de la boucle du parcours, il accueillera des agrès de type « street workout » permettant les étirements et des mouvements de musculation

Les résultats attendus – utilisation des équipements

Les résultats attenus sont de plusieurs ordres :

- Une amélioration des entraînements des sportifs utilisateurs du site,
- Une découverte pour les non-initiés,
- Un accroissement de l'offre en équipement sur le territoire, ce qui évitera des déplacements à certains palmiplainois qui vont dans les communes voisines pour leurs pratiques sportives
- Une accessibilité pour tous permettant de réduire les inégalités.

Les équipements seront gérés par le service des sports de la commune au même titre que les autres installations sportives. Le service assurera son entretien et sa maintenance (contrôle périodique des installations).

Cout du projet

Le coût des équipements est estimé à 115 345 euros HT. Soit 125 149, 33 euros TTC. Une subvention de l'ANS au titre des équipements structurants et développement des pratiques est softistificé de la littre de de développement des pratiques est softistificé de la littre de la littre de de la littre de la

Total des dépenses (€HT)	115 345 €
Financement ANS (80% sollicité)	92 276 €
Reste à financer par la commune (€HT)	23 069 €
TVA à la charge de la commune (8,5%)	9 804,33 €
Total des dépenses (€TTC)	125 149,33 €

Pour les besoins du calendrier de l'appel à projets (date limite de dépôt du dossier le 29 avril 2022) la sollicitation officielle de la subvention a été faite par le biais d'un arrêté N°00146-2022 du 25 avril 2022, en application de la délibération n°02-231220 du conseil municipal du 23 décembre 2020 relative aux délégations données au Maire par le conseil municipal, notamment pour demander à tout organisme financeur l'attribution de subventions. Le présent rapport vient rendre compte de la mise en œuvre de cette délégation.

Afin néanmoins de compléter le dossier de demande de subvention et conformément au règlement de l'appel à projets, le conseil municipal doit délibérer pour approuver l'opération et son plan de financement.

Appelé à en délibérer, le Conseil municipal, à l'UNANIMITÉ des membres présents et représentés,

Il est proposé au Conseil Municipal :

- VALIDE les termes du présent rapport,
- APPROUVE le plan de financement de l'opération pour un montant total de 115 345 €euros HT et la participation financière de la commune à hauteur de 23 069 euros HT et de 9 804,33 euros de TVA
- VALIDE l'inscription des crédits correspondants au budget primitif en dépenses et en recettes,
- AUTORISE le maire à solliciter une subvention de 92 276 euros au titre de l'appel à projets 2022 lancé par l'ANS relatif aux équipements structurants et développement des pratiques,
- AUTORISE le Maire ou en son absence, l'adjoint délégué, à signer tout document se rapportant à cette affaire.

Fait et délibéré en mairie les jours, mois et an ci-dessus et ont signé les membres présents

Pour copie conforme,

nnny PAYET